



**CCMMEP du 27 Janvier 2023**

**Déclaration liminaire**

**Pas de doute, les enseignants continuent d'être choyés !**

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Pour ce premier Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé sous contrat de la nouvelle mandature, la FEP-CFDT souhaite réaffirmer son attachement à cette instance et la nécessité d'un dialogue social de qualité.

Elle le réaffirme d'autant plus que ce qui caractérise ce mois de Janvier est bien l'absence criante de ce dialogue social. Ceux qui avaient pu croire à un changement de méthode en seront pour leurs frais !

Notre actualité regorge en effet d'annonces brutales :

- L'annonce d'une réforme des retraites injustifiée et injuste. Injustifiée car la situation financière de notre système n'est pas catastrophique au point d'imposer une telle réforme. Injuste car elle va contraindre des millions de personnes à travailler plus et qu'elle va clairement pénaliser ceux qui ont commencé à travailler tôt comme certains collègues de lycée professionnel qui ont travaillé avant dans le secteur privé, les femmes et les salariés les plus défavorisés. Or nous savons, que dans l'enseignement privé aussi, ce sont en majorité les femmes qui ont des carrières hachées, ce sont les femmes qui représentent la part la plus importante des maîtres

en situation de précarité. Nous savons aussi que les enseignantes du premier degré seront pénalisées par la règle du départ imposé au 1<sup>er</sup> septembre, ce qui reportera au-delà de 64 ans leur départ effectif. Nos spécificités suscitent aussi des interrogations et donc de nombreuses inquiétudes : Quel devenir du régime additionnel de retraite des enseignants du privé ? Quel sort réservé aux collègues déjà admis au RETREP au titre d'une retraite anticipée si aucune clause de cristallisation des droits n'est obtenue? Les collègues qui avaient l'intention de prendre leur retraite progressive à la prochaine rentrée le pourront-ils encore ?

- A l'Education Nationale aussi ce mois de janvier se caractérise par des annonces en cascade du ministre et des publications de circulaires à forte valeur injonctive à appliquer au plus vite ...Rien ne change donc, tout semble continuer à se décréter sans aucune concertation au préalable, sans une véritable réflexion sur la pertinence et la faisabilité, sans une réelle inscription dans une vision d'ensemble du système éducatif. Ou en tout cas, si elle existe, elle est illisible pour les collègues. Demander aux professeurs des écoles de faire chaque jour une dictée et du calcul mental, c'est ce qu'ils font déjà ! Demander aux professeurs des écoles de venir prendre en charge des heures de soutien en 6<sup>ème</sup>, c'est nier leur charge de travail déjà considérable. Priver sans préavis, à la rentrée prochaine, les collègues de technologie de leur heure de 6<sup>ème</sup>, c'est vraiment faire peu de cas de leur pouvoir d'achat, les considérer comme quantité négligeable. Ces annonces montrent la méconnaissance de notre ministère de la réalité pédagogique des classes et de ce qu'y font quotidiennement les enseignants pour la réussite de leurs élèves. Elles confortent le sentiment de mépris ressenti par nos collègues.

Enfin, être considéré, cela commence par être mieux rémunéré et cela continue par la possibilité de véritables perspectives de carrière et d'évolution professionnelle. Les deux scénarios de revalorisation que les organisations représentatives du privé vont découvrir après ce CCMMEP, trois jours après leur présentation aux OS du public et après leur large diffusion dans la presse (tout comme les élus CCMMEP vont aussi être informés de la circulaire pour le changement d'ECR qui circule déjà dans les rectorats ...) sont très éloignés des fortes attentes des collègues en terme de reconnaissance salariale. Aucune de ces hypothèses ne permettra de combler la perte de pouvoir d'achat subie par les enseignants. On est loin, très loin du choc d'attractivité annoncé !